

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2024-106
Interdit de stationner et restriction de chaussée " chemin des Crozes "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 1^{er} juillet 2024, par laquelle l'entreprise APE ARBORISTE PRADES, représentée par Monsieur PRADES, 2 bis rue des Chasseurs – 34490 MURVIEL-LES-BÉZIERS, sollicite une autorisation de faire interdire le stationnement des deux côtés du « chemin des Crozes », ainsi que l'autorisation d'empiéter sur la chaussée en maintenant une largeur de voie de 3 mètres, et de stationner une benne, afin de permettre le déroulement des travaux d'élagage d'arbre,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, le stationnement de tous les véhicules sera interdit des deux côtés du « chemin des Crozes », à partir du jeudi 04 juillet 2024 à 08H00, jusqu'au vendredi 05 juillet 2024 à 17H00.

Article 2

Le permissionnaire est autorisé à empiéter sur la chaussée en maintenant une largeur de voie de 3 mètres, et à stationner une benne le temps des travaux d'élagage.

Article 3

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 4

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le 01/07/2024

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 01/07/2024

Puissalicon le 01/07/2024

Michel FARENC
Maire

